

corporation's Board of Directors, provided that in the absence of such concurrence, the Auditor General may take such further action as he deems necessary or advisable.

14. Your Committee concludes that the position taken by the Export Development Corporation with respect to the desirability and feasibility of the comprehensive audit is both satisfactory and acceptable.

15. Your Committee is of the opinion that the position taken by the Canadian Broadcasting Corporation with respect to the efficiency and economy aspects of comprehensive auditing is reasonable. However, your Committee considers that there is no reason why the Auditor General should not conduct a comprehensive audit including a review of the Corporation's procedures for evaluating the effectiveness of its entire operations.

16. Your Committee concludes that the position of Eldorado Nuclear Ltd. is unacceptable; that the refusal of that Corporation to involve itself in a comprehensive audit cannot be justified for the reasons stated; and that a comprehensive audit could benefit the Corporation.

17. A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 7, 8, 15 and 23 of the First Session of the Thirty-second Parliament*) is tabled.

*(The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report are recorded as Appendix No. 60 to the Journals).*

Mr. Herbert, seconded by Mr. Dion, by leave of the House, introduced Bill C-630, Act to amend the Statistics Act, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Order 39(4), the following Question was made an Order of the House for a Return:

No. 586—*Mr. Stewart*

During each year (a) 1978 (b) 1979, did the government make use of private courier services and, if so, by department, what was the (i) name of the courier (ii) amount paid to each?—Sessional Paper No. 321-2/586.

Mr. Collenette, Parliamentary Secretary to the President of the Privy Council, presented,—Return to the foregoing Order.

The House resumed debate on the motion of Mr. Chrétien, seconded by Mr. Roberts, for an Address to Her Majesty the Queen respecting the Constitution of Canada.

And on the motion of Mr. Epp, seconded by Mr. Baker (Nepean—Carleton), in amendment thereto,—That the motion be amended in Schedule B of the proposed resolution by deleting Clause 46, and by making all necessary changes to the Schedule consequential thereto.

And debate continuing;

société, pourvu qu'en l'absence de cette approbation, le Vérificateur général puisse prendre les mesures qu'il jugera nécessaires ou appropriées.

14. Le Comité croit que la position de la Société pour l'expansion des exportations en ce qui concerne l'opportunité et la faisabilité des vérifications intégrées est à la fois satisfaisante et acceptable.

15. Le Comité est d'avis que la position de Radio-Canada en ce qui concerne l'économie et l'efficacité dans la vérification intégrée est raisonnable. Cependant, le Comité estime que rien ne devrait empêcher le Vérificateur général d'entreprendre une vérification intégrée qui comprendrait la revue des procédés d'évaluation de l'efficacité de l'ensemble de ses opérations.

16. Le Comité croit que la position de l'Eldorado Nucléaire Ltée est inacceptable; que les motifs évoqués par cette société ne justifient pas un refus d'effectuer la vérification intégrée; et que la vérification intégrée serait bénéfique à la société.

17. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 7, 8, 15 et 23 de la première session de la trente-deuxième législature*) est déposé.

*(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 60 aux Journaux).*

M. Herbert, appuyé par M. Dion, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-630, Loi modifiant la Loi sur la statistique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 586—*M. Stewart*

En a) 1978, b) 1979, le gouvernement a-t-il eu recours à des services de messagerie privés et, le cas échéant, quels étaient, pour chaque ministère, (i) le nom du service (ii) le montant versé à chacun?—Document parlementaire n° 321-2/586.

M. Collenette, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la Reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean—Carleton),—Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

Le débat se poursuit;